



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06 RELATIF À LA CIRCULATION ET AUX STATIONNEMENTS

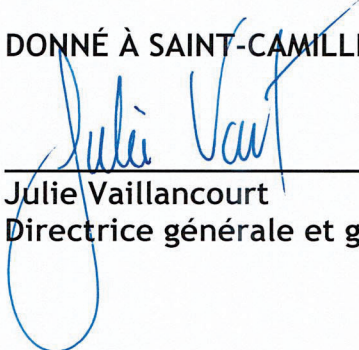
Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le règlement numéro 2025-06 relatif à la circulation et aux stationnements a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2025.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 14^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2025.

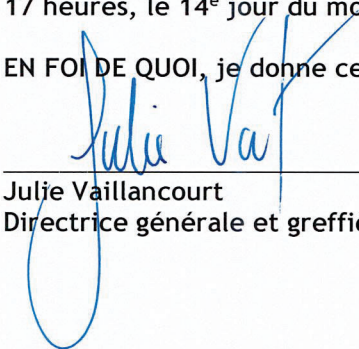


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 14^e jour du mois de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de juillet 2025.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière